

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

5^e SÉRIE. — TOME I.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1869

ANCIENS JETONS

DES

RECEVEURS DE BRUXELLES.

QUATRIÈME ARTICLE.

PL. IX.

I

Écusson triangulaire, émanché, au chef chargé de trois molettes d'éperon : **WILL EM.**

— Croix anérée formée d'une double bande et cantonnée de quatre étoiles à six rais.

C.

Collection de M. J. Rouyer.

Ces armoiries, bien que n'ayant pas le même nombre de pointes à l'émanche que sur l'écusson des Kesterbeke (1) donné par MM. Henne et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles*, doivent appartenir à un membre de cette famille. L'irrégularité peut être le fait du graveur.

Parmi les échevins de Bruxelles, antérieurs à la création de la charge distincte de receveur ou trésorier, on trouve :

(1) *Kesterbeke*, émanché d'argent et de gueules au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (RIETSTAP.)

1° Un Guillaume de Kesterbeke, qui fut échevin en 1285, 1288 et 1502.

2° Un autre Guillaume, fils de Guillaume (du précédent), qui fut échevin en 1521.

C'est évidemment à l'un ou à l'autre de ces deux personnages que doit être attribué le jeton de M. J. Rouyer. La dimension, le style de la pièce, la forme des lettres de la légende, indiquent également la fin du XIII^e siècle ou le commencement du XIV^e.

Les autres Kesterbeke, du prénom de Guillaume, qui figurent plus tard sur la liste des magistrats de Bruxelles, avaient des armoiries différentes.

II

Écu triangulaire parti; au 1, dix billettes, posées 4, 3, 2 et 1; au 2, trois fleurs de lis au pied nourri.

— Grande fleur de lis florencée remplissant le champ.

C.

Collection de M. J. Rouyer.

Cet écu parti ne se trouve pas dans le livre de M. Wauters. Il doit appartenir à un membre de la famille de Coninek, qui s'était allié à l'une des nombreuses familles de Bruxelles qui portaient les fleurs de lis au pied nourri, comme les Cassaert dit Plaetman, les Clutinek, les Issche, les Meyer, les Spout, etc.

Si le revers est considéré comme une armoirie, il doit appartenir à la famille Van Aa ou à la famille de Roede. Mais on peut admettre, vu l'absence d'écusson, que ce lis, de même que la croix du jeton précédent, n'a pas de signi-

fication héraldique, mais est plutôt un emblème religieux.

A qui donner cette pièce, évidemment bruxelloise? Une généalogie de la famille de Coninck permettrait, peut-être, de répondre à cette question.

En attendant, on trouve comme échevin, en 1342, de *Coninck*, en 1354, *sire Arnoul de Coninck*, probablement le même personnage. Ce de Coninck a pu, a dû même, être receveur, comme c'était la coutume, à l'expiration de l'un de ses échevinats. Vers la même époque, des Clutinck, des Plactman, faisaient également partie de la magistrature de Bruxelles. Si nous aimions les romans numismatiques, il y aurait ici de quoi en faire un, et qui finirait par un mariage. L'échevin de Coninck épouserait la fille ou la sœur de son collègue.

Ajoutons qu'en 1544 et en 1549, un Franc de Roede était échevin, et qu'il a pu être receveur en même temps que de Coninck. Ceci expliquerait la fleur de lis.

III

Écusson à cinq coquilles rangées en croix dans un entourage composé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants.

— Écusson au lion rampant accosté de deux faucilles, dans un entourage formé de cinq arcs de cercle et d'un angle saillant.

C. J.

Collection de M. Vanden Broeck.

Les premières de ces armoiries semblent être celles de la famille Van der Noot : *d'or à cinq coquilles de sable*

rangées en croix. L'écusson du revers ne se trouve pas dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters, mais on pourrait l'attribuer à un membre de la famille Van den Winkele, qui aurait pris le petit lion central pour brisure au lieu de l'étoile.

En 1476, on trouve, comme trésoriers, Jean, fils de J. Van der Noot, et Franc Van den Winkele.² On serait donc tenté de leur attribuer ce jeton. Mais il y a à cela une objection sérieuse, c'est la pièce elle-même. A l'époque de Jean Van der Noot et de Franc Van den Winkele, les jetons des receveurs portaient une date et le nom des titulaires; ils étaient aussi d'un tout autre style et d'une gravure élégante, comme le prouve le jeton de 1474, aux noms de Jean Van Poelke et Walter Van den Heetvelde, publié dans cette revue, tome II, 4^e série, page 254.

Il faudrait donc chercher à une époque antérieure, peut-être de trente ou quarante ans, deux receveurs ayant géré simultanément et portant ces deux armoiries.

Les cinq coquilles peuvent appartenir aux familles Van der Noot, de Coninek, de Mons, Uyttensteenweghe dit *Platea* et de Mol (cette dernière avec un maillet au franc-canton).

Les faucilles figurent dans le blason des Van den Winkele, des Van Cotthem et des Van Brabant.

Le jeton de M. Van den Broeck est de cuivre jaune, ce qui se rencontre rarement parmi les jetons des magistrats de Bruxelles. On n'en connaît, je pense, que quatre ou cinq de ce métal.

Celui que M. J. Van der Maelen nous a communiqué jadis, et qui a été décrit tome I^{er}, 4^e série, page 408, doit

être restitué à Franc de Pape et à Walter Van den Winkele, qui ont été receveurs en 1433. Cette attribution, qui paraît incontestable, fournira une date certaine et un point de repère utile pour le classement des jetons d'un style analogue.

IV

Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle, un écu triangulaire, billeté, au lion rampant non couronné.
Écu triangulaire semé de tourelles (ou d'une espèce de fleur), à trois lions rampants.

C.

Collection de M. Vanden Broeck.

Le lion sur champ billeté peut appartenir aux familles Hinekaert, Taye et Zwaef. Les trois lions, sur champ semé de tours, ne se trouvent pas dans le livre de MM. Henne et Wauters; mais plusieurs familles portaient les trois lions, couronnés ou non couronnés, sur champ uni ou chargé d'un chevron, comme les Van Schore, les Pollaert, les de Leeuw, les Liedekerke, etc.

Un Alméric Taye fut échevin en 1550 avec un Michel Leo (De Leeuw). Il est infiniment probable, que par suite de la rotation ordinaire dans ces magistratures annuelles, ces deux échevins furent trésoriers l'année suivante, 1551, dont les titulaires ne sont pas connus.

C'est par erreur que MM. Henne et Wauters donnent comme receveurs, en 1551, Guillaume de Hertoghe et J. Minnen, qui n'ont été élus que pour 1552-1553. Il en est de même d'Éverard de Haldenberghe, qui figure en 1552, bien qu'il n'ait été nommé que pour 1553-1554. Nous

devons cette observation, ainsi que presque toutes les conjectures dont se compose cet article, à notre excellent confrère M. Vanden Broeck.

V

Dans un cartouche quadrilobé, un écusson écartelé aux 1 et 4 chargé de huit billettes, aux 2 et 3 d'une barre losangée.

— Dans un même cartouche, un écu chargé de trois fleurs de lis au pied nourri.

C.

Collection de M. Vanden Broeck.

Ces premières armoiries ne se trouvent pas dans le livre de MM. Henne et Wauters. La famille Heyenbeke portait également les huit billettes, mais écartelées avec un lion. La barre losangée appartenait à la famille de Monte. Ce mélange d'armoiries peut provenir d'une alliance entre les deux familles.

Les trois fleurs de lis au pied nourri désignent les familles Cassaert dit Plactman, Clutinck, Issche, Meyer, Spout, etc.

René Clutinck fut receveur en 1588, époque à laquelle conviennent parfaitement le style et la dimension du jeton. Le nom de son collègue fait lacune dans la liste. Ne serait-ce pas à ce collègue inconnu de René Clutinck qu'appartiendrait l'écu écartelé? Un Ègide Van Hamme est échevin en 1589, un Waleran de Monte en 1588. Ces familles étaient alors sur le pavois municipal, et se partageaient, nous l'avons déjà dit, toutes les fonctions.

VI

Dans un cartouche quadrilobé, un écusson aux dix billetes, au lambel à trois pendants brochant en chef.

— Dans un cartouche à trois lobes, un écu triangulaire aux dix billetes, sans lambel ; dans les angles du cartouche, trois tours. (Les trois tours du lignage de Coudenberg?)

C.

Collection de M. Vanden Broeck.

Ces deux armoiries appartiennent à la même famille, les de Coninck, qui portaient de gueules à dix billetes d'or.

Un Gérard de Coninck fut échevin en 1576. Il a dû, peu après, exercer les fonctions de trésorier. De 1578 à 1584, les titulaires sont inconnus. N'est-il pas à supposer que Gérard vient combler une de ces lacunes, et, comme l'indique l'écusson au lambel, avec un membre plus jeune de la famille, fils, frère cadet, neveu ou cousin?

Au reste, les de Coninck abondaient, à cette époque, à Bruxelles. On lit dans Wauters, *Environs de Bruxelles*, tome III, page 755 : « Le vendredi avant le *Sint-Junxes* « *dach* 1404, l'*Hoff te Sollenberghe*, fief relevant de la « seigneurie d'Aa, fut vendu au chapitre de Cambrai, par « Guillaume et Giselbert, fils du chevalier Arnoul de « Conine, Guillaume et Arnoul, fils d'Arnoul de Conine, « et consors. » Les mêmes personnages vendirent, à la même époque, et au même chapitre de Cambrai, vingt-

quatre bonniers de bois compris dans la paroisse de Buysinghen. Il y avait donc, à Bruxelles, dans la dernière moitié du xiv^e siècle, sans compter le Gérard de 1376, un Gisbert, deux Guillaume et trois Arnoul de Coninck. Nous n'avons que l'embarras du choix (1).

Et voyez comme des circonstances, en apparence insignifiantes, de petits détails auxquels on ne prend pas garde peuvent parfois conduire à des conclusions bien inattendues. Voici que ce pauvre petit jeton nous révèle sur le caractère, la vie intime, les opinions politiques des deux de Coninck pour qui il a été frappé des renseignements qu'on chercherait vainement dans toutes les archives.

Le père, le vieux, le chef de la famille, celui qui porte les armoiries plaines, conserve la forme antique et officielle des écus triangulaires. C'était un conservateur. Le jeune, fils, frère ou neveu, lancé dans les idées nouvelles, dans le progrès, adopte l'écusson arrondi, l'écusson à la mode.

(1) Cette famille paraît éteinte, du moins dans ses prétentions nobiliaires. D'autres familles du même nom, mais portant d'autres armoiries, ont été anoblies au xv^e siècle et au xviii^e. Ainsi :

Gilles de Rey *alias* de Coninck, par lettres du 29 décembre 1617.

Simon de Coninck, fait chevalier, par lettres du 28 septembre 1629.

Jean-Albert de Coninck, natif de Gand, anobli par lettres de Charles II, du 9 avril 1637.

Abraham-Joseph de Coninck, conseiller au conseil de Flandre, maintenu dans sa noblesse et « anobli si besoin était, » le 2 mars 1749. Ce diplôme fut confirmé, pour ses enfants, le 16 mars 1735.

Le Hainaut, alors département de Jemmappes, a joué, sous le premier empire, d'un préfet de ce nom, qui devint, sous le roi Guillaume, ministre de l'intérieur.

C'était évidemment un libéral de ce temps-là, un avance, peut-être.

Et dire que tout cela se lit couramment, et bien autre chose encore, à l'aide des besicles de la foi numismatique !

R. CHALON.

